

CONCOURS D'ACCÈS A LA FORMATION DE DOCTORAT 2017 – 2018

Arrêté N° 834 du 27 Juillet 2017 portant habilitation à la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2017-2018

Constitution du dossier de candidature

1. Une demande de candidature précisant la formation souhaitée (**filière et spécialité**) avec les coordonnées (adresse, N° de Tel joignable, e-mail)
2. Une copie de la Carte d'Identité Nationale (**pas de permis de conduire**)
3. Une copie du diplôme de baccalauréat
4. Une copie du diplôme du 1^{er} cycle (licence)
5. Une copie du diplôme du 2^{ème} cycle (Master)
6. Une copie de l'annexe descriptive du diplôme de Master
7. Une copie du diplôme d'ingénieur ou une copie de la licence (4 ans) si le candidat a intégré le Master
8. Une copie des relevés des notes du 1^{er} et 2^{ème} cycle
9. Une autorisation de l'employeur pour les candidats salariés ou une déclaration sur l'honneur de non activité salariée
10. Une autorisation ministérielle pour les candidats étrangers

Dates importantes

1. Dépôt des dossiers au niveau des départements. Début de dépôt des dossiers: **Dimanche 10 Septembre 2017**. Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature: **Dimanche 15 octobre 2017**
2. Validation, par les CFD (Comité de Formation Doctorale), des listes des retenus à passer les épreuves écrites du concours : **Lundi 16 Octobre au Jeudi 19 Octobre 2017**
3. Affichage des listes des retenus au niveau des départements et des facultés et publication sur le site web du VRPG et de l'université : **Jeudi 19 octobre 2017**
4. Recours (à déposer au niveau du chef de département) : La semaine du **Dimanche 22 au Jeudi 26 octobre 2017**
5. Retrait des convocations à passer les épreuves écrites du concours : **à partir du Dimanche 22 octobre 2017**

Informations importantes

- **Le candidat déposera autant de fois de dossier que de formations souhaitées** (l'étude des dossiers se fait par des CFD différents)
- Le candidat peut envoyer son dossier par voie postale à l'adresse de la faculté concernée. **Attention**, si le dossier parvient après le délai de dépôt, il ne sera pas étudié.
- Une tierce personne peut déposer le dossier à la place du candidat
- **Le jour des épreuves écrites du concours, le candidat doit être muni d'une pièce d'identité et de la convocation à passer le concours.**
- Les candidats admis doivent s'inscrire dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats par le Conseil Scientifique de la Faculté. Passé ce délai, l'administration inscrira les candidats retenus en liste d'attente par ordre de mérite.
- En cas de réussite d'un candidat dans plusieurs concours, il doit impérativement présenter des désistements par écrit datés et dûment signés, et ce au moment de son inscription en doctorat souhaité.
- Les documents N°02 au N°08, du dossier de candidature, non certifiés conformes, seront authentifiés par l'administration lors des inscriptions pour les candidats admis (**présentation des originaux**)
- Un complément de dossier sera demandé aux candidats admis lors des inscriptions : <http://www.univ-sba.dz/vrpg>

CONCOURS D'ACCÈS A LA FORMATION DE DOCTORAT 2017 – 2018

Arrêté N° 834 du 27 Juillet 2017 portant habilitation à la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2017-2018

Faculté de Génie Electrique

Filière	Spécialité	Nbr. postes	Date du concours	Epreuves	Co ef	Horaires des épreuves	Conditions d'accès Master en :								
Electronique	1- Electronique des systèmes embarqués	08	Samedi 28/10/2017	<ul style="list-style-type: none"> • EG : Electronique analogique et numérique • ES1 : Traitement du signal et communications numériques • ES2 : Physique et technologie des semi-conducteurs et composants 	1	13h00- 14h30	<ul style="list-style-type: none"> • Tout Master de la filière <u>électronique</u> • Tout Master en adéquation avec la formation doctorale 								
	2- Microélectronique	08			3	15h00-17h00		Electrotechnique	1- Réseaux électriques	11	Samedi 28/10/2017	<ul style="list-style-type: none"> • EG : Electrotechnique générale • ES1 : Réseaux électriques • ES2 : Asservissement 	1	13h00- 14h30	<ul style="list-style-type: none"> • Tout Master de la filière <u>électrotechnique</u> • Tout Master en adéquation avec la formation doctorale
Electrotechnique	1- Réseaux électriques	11	Samedi 28/10/2017	<ul style="list-style-type: none"> • EG : Electrotechnique générale • ES1 : Réseaux électriques • ES2 : Asservissement 	1	13h00- 14h30	<ul style="list-style-type: none"> • Tout Master de la filière <u>électrotechnique</u> • Tout Master en adéquation avec la formation doctorale 								
	2- Commande électrique	04			3	15h00-17h00									

EG : Epreuve générale commune aux différentes spécialités (durée : 01h30, coefficient 01). ES : Epreuve de spécialité (durée 02h00, coefficient 03)